

RÈGLES ADMINISTRATIVES - LOCATION D'ÉQUIPEMENT

RÉSERVATION

- Aucun équipement ne vous est réservé tant que vous n'avez pas payé.
- Les frais de location doivent être acquittés en totalité au moment de la réservation via la boutique en ligne.
- Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (âge) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'une expulsion et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.
- Il est de votre responsabilité de vérifier et conserver votre reçu de réservation. Celui-ci confirme le statut de réservation et fournit les informations pertinentes en lien avec la location.
- À la suite à une modification de votre réservation, s'il y a ajustement de coûts à la hausse, ceux-ci doivent être acquittés en totalité le plus rapidement possible. Si les coûts sont moindres, un remboursement sera effectué.
- Les participants doivent respecter les âges minimums requis pour louer un équipement et doivent être accompagnés en tout temps d'une personne majeure qui sera responsable des équipements.
- Le paiement des réservations d'équipement se fait directement sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit. Si vous êtes dans l'impossibilité de faire le paiement en ligne, il peut être fait par téléphone (crédit seulement).
- Vous pouvez réserver votre équipement au maximum 3h à l'avance.

RÉCUPÉRATION DES ÉQUIPEMENTS

- Présentez-vous au kiosque d'accueil dans le chalet du Parc de la Rivière.
- Une fois sur place, vous devrez donner le nom de votre réservation à l'employé, qui pourra alors vous diriger vers les bons équipements.
- Ayez une pièce d'identité en main, vous devrez la laisser à l'accueil pendant toute la durée de votre location.
- Vous ne pouvez pas laisser d'effet personnel dans le chalet.



FRAIS EN CAS DE BRIS

-Vous êtes responsable du matériel pendant l'intégralité de la location. Si vous perdez ou brisez l'équipement, des frais vous seront chargés.

- Disc golf : 10\$ +taxes
- Tir à l'arc : 40\$ +taxes
- GPS : 40\$ +taxes
- Spikeball : 40\$ +taxes

HORAIRE DES LOCATIONS

-Pour le tir à l'arc vous pouvez louer l'équipement et accéder aux cibles de 12h à 15h. Vous pouvez uniquement louer l'équipement de tir à l'arc le samedi et le dimanche.

-Pour le rallye GPS, le disc golf et le Spikeball, vous pouvez louer l'équipement pour un bloc de trois heures, soit de 9h à 12h, 12h à 15h ou 15h à 18h.

REMBOURSEMENT, ANNULATION, MODIFICATION OU TRANSFERT

-Aucun remboursement n'est possible, et ce, même si vous décidez d'annuler votre visite au Parc de la Rivière.

-Vous pouvez demander un changement de date au maximum 72h à l'avance.

-Aucun remboursement ou crédit ne sera fait si vous ne prenez pas l'intégralité du temps contenu dans le bloc d'heures que vous achetez.

-Le Parc de la Rivière se donne le droit de fermer ses infrastructures par mauvais temps. Dans de telles circonstances, un remboursement sera effectué en totalité.

-Le Parc de la Rivière se donne le droit d'annuler ses activités à tout moment afin de respecter les normes sanitaires mises en place par la santé publique. Dans le cas échéant, un dédommagement sera offert à la clientèle touchée.

-Aucun remboursement n'est fait en argent. Le remboursement sera fait automatiquement sur la carte de crédit utilisée lors de la transaction en ligne. Un délai de 5 à 10 jours est à considérer avant de voir le remboursement sur votre carte. Pour un remboursement sur place, il se fera dans le même mode de paiement utilisé lors de l'achat.



-Si vous souhaitez annuler l'achat de vos billets pour une des raisons en lien avec la Covid-19 un report sera offert. Chaque situation sera gérée au cas par cas.

-Vous ou votre enfant avez été en contact avec des personnes ayant des symptômes de la Covid-19.

-Vous ou votre enfant présentez des symptômes de la Covid-19 : fièvre, tous (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.

MESURES SANITAIRES / COVID-19

-Vous devez en tout temps respecter la règle de distanciation sociale de 2 mètres entre vous et les autres clients ou employés.

-Vous devez obligatoirement vous désinfecter les mains en entrant dans le chalet et respecter les flèches directionnelles ou les consignes des employés pour circuler dans le chalet.

-Vous devez obligatoirement porter le couvre-visage pour entrer dans le chalet. Si vous n'en portez pas, le Parc de la Rivière se donne le droit de vous refuser l'accès au chalet.

-Vous devez respecter le nombre maximum de personnes autorisées dans le chalet.

-Si vous avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à l'effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre), ne vous présentez pas sur le site du Parc de la Rivière.

-Si vous ou quelqu'un de votre foyer présentez des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à l'effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre), ne vous présentez pas sur le site du Parc de la Rivière.

-Le Parc de la Rivière se donne le droit de vous expulser de son site sans remboursement si vous ne respectez pas les règles sanitaires mises en place pour assurer la sécurité des clients et des employés.



POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS ET CHACUN

- Les équipements loués sont désinfectés entre chaque utilisation.
- Si des achats sont faits sur place, le paiement sans contact est à prioriser.
- Vous ne pouvez rien laisser dans le chalet afin d'éviter qu'un client ou employé manipule vos effets personnels. Les casiers ne sont également pas accessibles.
- Des corridors de circulation diminuant au maximum les croisements ont été mis en place.
- Du désinfectant à mains est mis à votre disposition pour lorsque vous entrez dans le chalet.
- Les employés portent tous les équipements de protection nécessaires et se nettoient régulièrement les mains pour éviter les risques de transmission.